

# Bulletin Municipal de Lisle



**N° 66**

**Mai 2017**



Lorsque vous recevrez ce bulletin municipal, nous connaissons notre nouveau(elle) Président(e) de la République. Nous avons été tellement submergés ces derniers temps par les candidat(e)s et les médias que nous avons besoin d'un peu de calme dans nos têtes et dans notre vie quotidienne. L'actualité incessante au niveau des scoops de dernière minute, des « affaires », des prétendus ralliements, des différentes descentes et remontées dans les sondages, des débats, a certes alimenté la démocratie mais aussi perturbé le citoyen de base qui est arrivé, et c'est quand même là le comble, à ne plus savoir où il en était et pour qui voter. Entre les vendeurs d'illusion et ceux que l'on a du mal à imaginer au plus haut poste, il y a tellement d'arguments disparates, sinon discutables, que l'on ne sait plus qui dit la vérité et ce qui est crédible ou pas. Il faudrait pouvoir prendre des idées intéressantes dans chacun des programmes proposés mais ceci reste bien sûr utopique. Alors contre mauvaise fortune bon cœur ! Mais que ce monde des professionnels de la politique est bien éloigné des tourments quotidiens des élus de base que nous sommes ! La vie paraît tellement simple en les écoutant ! Et les maires ruraux avec leurs soucis de tous les jours ne se reconnaissent pas beaucoup dans ces différents candidats et se sentent souvent oubliés au niveau des diverses propositions énoncées. Mais honnêtement, pouvait-on penser espérer autre chose ?

Les élections présidentielles terminées, nous allons aussitôt entrer dans les élections législatives, les 11 et 18 juin prochains. Ces élections sont déjà plus locales et nous parlent un peu plus. Et même si les députés élus sont moins proches de nous que ne le sont les conseillers généraux (devenus conseillers départementaux), ils restent malgré tout accessibles, à notre écoute, et prêts à nous apporter des soutiens logistiques ou financiers. Le choix peut ici, plus se faire sur la personnalité des candidats plutôt que sur leur appartenance politique. Quant aux élections sénatoriales, elles ne concerneront pas la Dordogne en 2017.

Je voudrais cependant revenir sur la politique gouvernementale mise en place depuis un certain nombre d'années. Il ne fait aucun doute que la France est un pays très endetté et qu'il faut penser à réduire cette dette pesant trop fortement sur le budget de l'Etat. Ne pas augmenter les salaires, les pensions de retraite, ne pas donner le moindre coup de pouce pour améliorer le pouvoir d'achat de chacun, n'est certainement pas une bonne idée, comme ne l'est probablement pas la proposition d'augmenter la TVA car c'est tout le monde qui « trinque », riches comme pauvres. Alors pour faire des économies, commençons par faire une coupe drastique au niveau du nombre d'élus d'un certain niveau, c'est-à-dire ceux qui coûtent le plus cher, pas les autres, car ils font besoin. Je pense surtout aux fonctions de députés, sénateurs, conseillers régionaux et européens dont le nombre est trop important. Bien sûr qu'il en faut malgré tout et certains ont gardé les valeurs qui incombent à leur mission. Ne jetons pas tout, mais trions sérieusement. Il ne paraît pas très normal que des personnes occupent des postes haut placés dans la politique sans avoir jamais été élues et être passées par le verdict des urnes. Il n'est pas très normal qu'après quelques années d'exercice, des « planqués » puissent partir avec des retraites dorées alors qu'un petit élu local rural, après plusieurs mandats va toucher royalement un peu plus de cent euros par mois de retraite. Arrêtons tous ces privilèges à vie, et il y en a beaucoup !

Il faut également que l'Etat arrête de traiter les collectivités de dépendantes, de leur reprocher de faire des embauches trop nombreuses, alors que c'est un désengagement de ce dernier qui en est la cause première : transfert vers les différentes collectivités des compétences sociales, économiques, droits du sol et autres, non compensé financièrement. Nous devons nous occuper localement de l'urbanisme, des temps d'activités périscolaires nés de l'illumination d'un ministre et qui nous coûtent une fortune.

Il faut arrêter de baisser les aides aux collectivités qui n'ont plus les moyens financiers pour investir, or, l'investissement est un gage contre le chômage et un revenu pour l'état par le biais de la TVA. Je ne voudrais pas « parler comme un livre », mais, à moins que certaines choses ne m'échappent, j'ai la conviction que beaucoup de décisions prises ne correspondent pas à la réalité du terrain.

La transition me paraît toute trouvée pour parler maintenant des collectivités qui nous touchent directement et au quotidien. Le Conseil Départemental reste encore un des plus sûrs moyens d'aide financière et ce, même si les nouveaux contrats d'objectifs sont plus restrictifs, en ce sens qu'ils regroupent plusieurs lignes spécifiques existantes auparavant et qu'ils nous limitent ainsi au niveau du nombre de projets. Mais le Conseil Départemental est toujours présent malgré de lourds transferts de l'Etat comme l'action sociale qui leur prend énormément de moyens financiers. Le seul petit bémol est, qu'aujourd'hui, l'aide apportée aux collectivités locales en tant que subvention, n'est perçue qu'au bout de deux ans voire deux ans et demi, d'où la nécessité de se couvrir en trésorerie.



*Les vœux du Conseil Municipal le dimanche 8 janvier 2017 suivis par un vin d'honneur*



Arrivons en maintenant à notre Communauté de Communes du Pays Ribéracois. Actuellement la plupart des communautés de communes ont les mêmes problèmes que les nôtres : tout se passe bien au niveau des budgets de fonctionnement, mais dégager un excédent correct pour du vrai investissement, paraît peine perdue. Il faut vite trouver un compromis entre les compétences transférées par les communes aux communautés de communes et la fiscalité inhérente à ces transferts. La CCPR assume de très nombreuses compétences : voirie, centre intercommunal d'action sociale, écoles, accueils périscolaires, centres de loisirs, temps d'activités périscolaires, relais assistantes maternelles, économie et zones d'activités économiques, urbanisme, centre social et culturel, assainissement collectif et service de vidange, office de tourisme etc... De plus, la dotation de l'état vers la communauté de communes a baissé de 550 000 € de 2014 à 2017. Le dilemme est donc le suivant : faire plus avec moins d'argent, d'où la nécessité d'augmenter pour la première fois depuis la création de la CCPR les taxes ménagères de 4.5 %. Dans les prochaines années, de nouvelles compétences seront automatiquement transférées aux communautés de communes et viendront aggraver le problème. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 notre communauté de communes s'étendra avec la venue du Pays de St Aulaye et de la Roche Chalais. Un état des lieux sur les différentes compétences, maintenues ou non, et sur leur contenu s'impose, et sera un premier argument de discussion.

Terminons enfin par la collectivité qui intéresse au plus près les gens : notre commune. L'objectif n° 1 reste bien sûr le début des travaux pour l'Espace de Santé Rural, mais de ce sujet, nous vous en reparlons quelques pages plus loin. Les derniers travaux de la TC2 ou 3<sup>ème</sup> tranche de l'église vont s'achever très bientôt avec l'accessibilité au niveau de la porte latérale. La TC3 ou 4<sup>ème</sup> et dernière tranche reprendra au printemps 2018. Rappelons aux généreux donateurs qu'il est toujours temps de faire des dons à la commune pour cette restauration par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine avec possibilité de déduction fiscale. Merci à ceux qui ont déjà participé !

La fibre optique arrive sur Lisle, et la pose d'une armoire va intervenir dans les prochains jours. Orange a ensuite 6 mois pour être opérationnel, ce qui signifie la montée significative du débit avant la fin de l'année.

Après l'Espace de Santé Rural et l'église, les prochains travaux concerneront l'aménagement du bourg centre, en fait l'aménagement des places du bourg. La politique de l'habitat mise en place par la CCPR nous conduira aussi à « travailler » au niveau des locaux vacants sur la commune.

Le camping a vu l'arrivée de nouveaux gérants, déjà bien installés, et auxquels nous souhaitons une excellente saison, comme nous accueillons avec plaisir la réouverture de l'ancien « Sans Soucis » devenu « Aux Saveurs d'Antan » ainsi que l'installation à la zone d'activité économique d'un commerce d'alimentation animale ainsi que, peut-être, la venue d'un brasseur bio.

La commune a fait l'acquisition d'une licence IV qui restera donc Lisloise. A nous d'en trouver l'utilisation.

Le crédit Agricole installera son distributeur nouvelle génération, permettant des dépôts, début 2018 car des travaux assez importants sont nécessaires.

Nous surveillons toujours nos effectifs au niveau des écoles et nous devons rester vigilants en permanence pour éviter la fermeture d'une classe. L'accueil périscolaire (bâtiment du haut) a été entièrement rénové. Ce sera bientôt le tour du bâtiment du bas ainsi que de la réfection ou du changement des jeux de la cour de la maternelle.

Le sujet des ordures ménagères nous préoccupe beaucoup. Un article vous est présenté plus loin dans ce bulletin sur cet épineux dossier qui risque de déboucher sur des sanctions financières pour les « incorruptibles ».

Un nouvel arrêté préfectoral interdit dorénavant de faire brûler du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre. En dehors de cette période une autorisation sera possible uniquement en milieu rural et après déclaration à la mairie. Cet arrêté me paraît quelque peu contestable car insuffisamment adapté à nos territoires campagnards en ce qui concerne bien sûr le brûlage des déchets verts.

La sagesse va peut-être enfin l'emporter au niveau de la continuité écologique et de l'arasement des barrages de la Dronne. Mais quelle aberration !!! Dire que des gens sont payés pour « pondre » de telles inepties !!!

Je voudrais surtout terminer ce mot du Maire en remerciant à nouveau les associations qui animent très régulièrement et à la satisfaction générale, notre bourg. Merci également aux agents communaux de par la qualité de leur travail, ainsi qu'aux adjoints et conseillers municipaux qui s'investissent totalement dans leur mission et qui m'apportent un soutien inestimable au quotidien.

Bonne santé et bonnes vacances d'été à tous.

Joël Constant

## SOMMAIRE

### Dans cette édition :

Le Mot du Maire	Pages 2 à 3
Réunions du Conseil Municipal	Pages 4 à 5
Comptes Administratifs et Budgets	Pages 6 à 9
Communauté de Communes du Pays Ribéracois	Pages 10 à 11
<b>Article : Aménagement du territoire</b>	Page 12
<b>Article : point sur l'Espace de Santé Rural (ESR)</b>	Page 13
Ecoles, Cantine Scolaire, Bibliothèque	Pages 14 à 15
Etat Civil 2016 : mariages, naissances, décès	Pages 16 à 17
Il Était une fois Lisle : l'école des filles	Page 18
Notre Patrimoine : comptine français/patois	Page 19
Associations Lisloises	Pages 21 à 24
Renseignements Utiles	Page 25
Les Echos du Bullidour	Pages 26 à 27
Les Informations Diverses	Pages 28 à 30
Nouveautés	Page 31
Lisle en Images	Page 32

### Equipe de rédaction

Suzy Heselton  
Patricia Davila  
Nicole Penine  
Joël Constant

avec la participation  
de

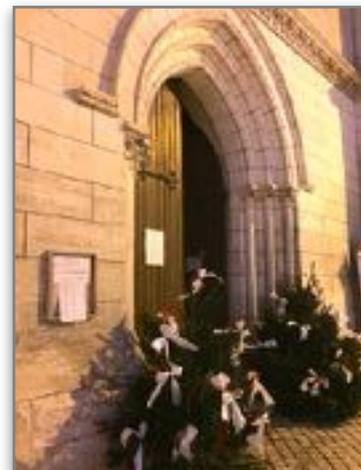
Michèle Dudon



Sommaire des récentes réunions du conseil municipal. Pour plus de détails vous pouvez vous renseigner à la mairie.

## Le lundi 28 novembre 2016

- Décision modificative vers la section d'investissement
- Acceptation d'un don en faveur des enfants de la commune (repas de Noël au restaurant scolaire)
- Maison de Santé : nouvelle dénomination et plan de financement en attente d'une réponse pour la DETR ; avis favorable du conseil pour demander l'exonération de la taxe d'aménagement ; accord du conseil pour signer une convention avec l'INRAP pour un diagnostic archéologique du site de la MSP.
- Plan de financement pour le futur logement au 2e étage de la MSP.
- Loyers communaux pour l'année 2017 : pas d'augmentation.
- Accord pour la participation communale au fonctionnement du distributeur automatique du Crédit Agricole.
- Point sur le tissu scolaire : précarité des classes / possibilité de fusion des écoles à la rentrée 2018
- Divers : TIG ; réunion publique MSP ; date des voeux de la commune et de la CCPR ; travaux restaurant scolaire ; ordures ménagères et dépôts sauvages ; Association Rural Sauvage ; curage à prévoir au lavoir de Charmonteil ; Mix'@ges mis en sommeil - ordinateurs/salle ; température de la salle des fêtes lors des conférences ; Maison des Assistantes Maternelles ; terrains à construire ; microphones pour la salle des fêtes ; bourg fleuri pour l'hiver.



## Le jeudi 2 février 2017

- Harmonisation des compétences de la CCPR : la compétence totale au niveau de l'économie est assumée par la CCPR à compter du 1er janvier 2017. En 2018 la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) passera aussi à la CCPR ainsi que l'eau et l'assainissement en 2020.
- Cession de terrains à la commune pour faciliter l'accès à un terrain constructible.
- Décision sur la proposition d'achat de la licence IV du bar du Périgord.
- Point sur les finances de la commune, les axes de l'investissement. Aide à une classe du collège de Tocane accordée. Réflexion sur les taux des taxes.
- Maison de Santé Pluridisciplinaire : décision de poursuivre le projet sans la labellisation par l'ARS; changement de dénomination - « Espace de Santé Rural » (ESR) ; nouveau plan de financement; accord pour sollicitation des aides auprès du Département et de l'Europe. Décision pour faire une demande de DETR pour le projet du logement au 2e étage de l'ESR.
- Orientations budgétaires en investissement : point sur les divers projets (ESR, logement, 3e tranche des travaux sur l'église, mise en accessibilité des bâtiments communaux, un 2e columbarium, matériels à renouveler).
- Travaux d'investissement sur la voirie : des priorités sont à cibler et vont être déposées auprès de la CCPR.
- Demande pour l'installation d'un brasserie biologique à Lisle. A poursuivre avec la chambre d'agriculture et la chambre de métiers (possibilité de construire un bâtiment avec panneaux photo-voltaïques).
- Proposition d'achat d'un ancien jeu Babyfoot accordée.
- Réflexion sur la redistribution des ordinateurs de l'association Mix@ges qui a été mise en sommeil afin que la salle d'archives puisse être réorganisée.
- Convention avec le Crédit Agricole pour l'accord de la participation de la commune. Lettre à la Poste pour demander la réouverture les samedis matins.
- Point sur le dossier du camping municipal : signature, numéro SIRET, cahier de sécurité.
- Avenant de 3 039,19€ sur les travaux de l'église.
- Mise à jour des sites internet de la commune.
- Divers : demande d'un nouveau forain ; suivi du rapport des services vétérinaires à la cantine scolaire ; Installation de la fibre optique à Lisle ; agendas communaux ; repas des aînés ; travaux d'accessibilité ; ordures ménagères ; réfection des courts de tennis ; dates des prochaines réunions du conseil.



*Les illuminations de Noël à Lisle. Les décorations ont été réalisées et mises en place par les bénévoles du Comité des Fêtes*



## Le mardi 28 mars 2017

- Renouvellement de la convention avec la bibliothèque départementale.
- Délibération au niveau des nouveaux indices des indemnités des élus.
- Rapport sur la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et sur les attributions de compensation reversées par la CCPR à la commune.
- Participation des communes utilisatrices pour la nouvelle caserne des pompiers de Brantôme.
- Comptes administratifs 2016 : lecture & commentaires des dépenses & recettes sur les 3 budgets de fonctionnement 2016, suivis du vote, avec approbation à l'unanimité.
- Comptes de gestion du percepteur de la commune, assainissement & ZAE, approuvés à l'unanimité.
- Affectations des résultats des budgets de la commune, de l'assainissement et de la ZAE acceptées par le conseil.
- Vote des taux des taxes pour l'année 2017. Le conseil a voté par 9 voix pour et 2 voix contre pour une légère augmentation de 1% des taux.
- Point sur l'Espace de Santé Rural : nouveau plan de financement validé par le Conseil Départemental et l'Europe; l'appel d'offres des entreprises est terminé et la date fixée pour l'ouverture des plis ; les fouilles archéologiques peuvent engendrer un délai supplémentaire pour l'ouverture du chantier.
- Divers : prévisions budgétaires & investissement ; Subventions des associations ; permanences des bureaux de vote ; demande d'une réunion publique au sujet des ordures ménagères ; pétition à Pommier pour la circulation ; pétition pour le bruit du motocross dans le bourg ; licence IV au tribunal ; préparation du dossier sur l'aménagement du bourg avec l'ATD ; installation de la fibre optique, autorisation des riverains concernés ; redistribution des ordinateurs du club Mix@ges ; pot d'arrivée Aux Saveurs d'Antan ; ramassage des Bouchons d'Amour stockés à la mairie ; demande d'installation des panneaux « voisins vigilants » suite au cambriolage à La Lande ; emplacement des conteneurs OM.



Sur le chantier à Bussac : Installation du câble pour la fibre optique. Bussac est la première commune du secteur à être connectée au haut débit. Celui-ci est prévu à Lisle pour la fin 2017

## Le jeudi 13 avril 2017

- Vote du budget primitif de la commune : 606 478€ en fonctionnement (675 466€ en 2016), 1 375 514€ en investissement y compris l'Espace de Santé Rural, le logement, un deuxième columbarium, divers matériels à renouveler. Budget voté et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.
- Vote du budget primitif de l'assainissement de la commune : 109 423,76€ en fonctionnement et 93 233,54€ en investissement voté à l'unanimité par les élus.
- Vote du budget primitif de la Zone d'Activités Economiques du Jonctarias : 9 918,85 en dépenses et recettes en attendant la vente du dernier lot. Voté et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.
- Divers : plus d'informations sur les fouilles à venir à l'ESR prochainement ; aides accordées pour le logement au dessus de l'ESR ; réfection du bourg en réflexion pour 2019 ; suite du dossier du PAVE ; travaux programmés pour l'AD'AP ; chaudière à gaz à changer à la cantine scolaire ; armoire pour la fibre optique ; CA installation d'un nouveau distributeur ; équipe cantonniers ; bons commentaires sur les nouveaux gérants du camping ; installation de 'Ma Ferme au Naturel' à la ZAE prévue pour mai ; nouveaux brasseurs à la ZAE ; licence IV de la commune (location au camping) ; maître nageur pour l'été ; réparation de l'épaveuse ; pétitions sur la circulation & le bruit du motocross ; arrêté préfectoral sur les dates de brûlage ; élections Présidentielles ; monument aux morts le 8 mai.



*Pendant le tri...*

Depuis quelques années le Centre de Gestion de la Dordogne a compétence pour intervenir dans les différentes collectivités au niveau de l'archivage. Etat des lieux, tri classement, destruction et rangement ont constitué l'essentiel de la mission de Kevin. La qualité de son travail s'est mesurée à l'espace libéré très important par rapport à l'existant. Placards de rangement et rayonnages très bien organisés vont permettre de gagner un temps précieux au niveau des différentes recherches. En résumé, une très bonne décision du Conseil Municipal.



# Comptes Administratifs 2016 & Subventions 2017



COMMUNE	Section de Fonctionnement
Résultat reporté 2016	78 349,91 €
Dépenses réalisées	-525 560,89 €
Recettes réalisées dont excédent reporté	578 526,83 €
<b>Résultat de l'exercice (A)</b>	<b>131 315,85 €</b>
	Section d'Investissement
Résultat reporté 2016	-104 519,44 €
Dépenses réalisées	-257 234,05 €
Recettes réalisées	333 994,05 €
<b>Résultat de l'exercice (B)</b>	<b>-27 759,44 €</b>
	Restes à réaliser 2016
Investissement (travaux)	-977 506,00 €
Subventions / aides financières	941 079,00 €
<b>Total cumulé (C)</b>	<b>-36 427,00 €</b>
<b>Totaux cumulés (D) = (B)+ (C)</b>	<b>-64 186,44 €</b>
	Résultat cumulé de l'exercice 2016
<b>Excédent 2016 à reporter (A) +(D)</b>	<b>67 129,41 €</b>

ASSAINISSEMENT	Section de Fonctionnement
Résultat reporté 2016	73 898,15 €
Dépenses réalisées	-18 419,65 €
Recettes réalisées	27 902,26 €
<b>Résultat de l'exercice (A)</b>	<b>83 380,76 €</b>
	Section d'Investissement
Résultat reporté 2016	23 035,68 €
Dépenses réalisées	-10 592,93 €
Recettes réalisées	17 967,03 €
Restes à réaliser dépenses	-25 000,00 €
<b>Résultat de l'exercice (B)</b>	<b>5 409,78 €</b>
	Résultat cumulé de l'exercice 2015
<b>Excédent 2016 à reporter (A+B)</b>	<b>88 790,54 €</b>

ASSOCIATION	SUBVENTION 2017
Amicale Laïque	1 600 €
Le Roseau Lislois	370 €
Lisle Tonic	160 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Coop Scolaire Maternelle	500 €
Foires & Marchés, Artisans et Commerçants	0 €
Limens club de foot	1 700 €
Coop Scolaire Primaire	550 €
Club de Tennis	400 €
Délégués Départementaux Education Nationale	50 €
Anciens Combattants AFN	160 €
Comité FNACA	80 €
FNATH Brantôme	80 €
Fondation du Patrimoine	50 €
Maires Sans Frontières	120 €
Partenaires en Périgord	80 €
Restaurants du Coeur	100 €
Société Communale de Chasse	510 €
Vivre à Lisle	250 €
Belisle Western	180 €
Les Vaches d'Aqui	0 €
Collège de Tocane	110 €
Association Mix'Âges	0 €
Association des Parents d'élèves Collège de Tocane	50 €
Dotations exceptionnelles	400 €
	<b>10 000 €</b>

Image à droite

un des investissements de 2016 : Le nouveau souffleur utilisé par Denis



# Budget Primitif Assainissement 2017 & Bilan Financier



<b>ASSAINISSEMENT Fonctionnement</b>			
Dépenses	€	Recettes	€
Charges à caractère général	38 100,00 €	excédent de fonctionnement antérieur	83 380,76 €
Charges de Personnel	8 500,00 €	Redevance assainissement	17 000,00 €
Dotations aux Amortissements	6 003,00 €	Prime d'épuration	6 000,00 €
Virement à la section investissement	56 820,76 €	Participation Creyssac : achat épareuse	1 250,00 €
		Subvention d'investissement	<b>1 793,00 €</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>109 423,76 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>109 423,76 €</b>



*La 3ème tranche des travaux sur l'église se poursuit à l'intérieur*

<b>ASSAINISSEMENT Investissement</b>			
Dépenses	€	Recettes	€
Subvention amortissement	1 793,00 €	Excédent reporté	30 409,78 €
Charges à caractère général	39 347,76 €	Affectation résultat	
Travaux/étude extension réseau	52 092,78 €	Virement section à section	56 820,76 €
		Amortissements autres	6 003,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>93 233,54 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>93 233,54 €</b>

## **Petit point sur les finances locales**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le compte administratif 2016 de la commune a permis de dégager presque 70 000€ qui sont venus alimenter le budget 2017. Ces montants épargnés, même s'ils ne sont pas mirobolants traduisent une hausse à la fois régulière et réelle des économies réalisées et une maîtrise des finances locales, et ce malgré le nombre de travaux, d'investissements et de projets effectués ou à venir sur notre commune.

En 3 ans, notre déficit antérieur reporté en investissement est passé de 173 481 € (fin 2014) à 104 519 € (fin 2015) puis à 27 759 € (fin 2016). Ces résultats très satisfaisants nous permettent d'autofinancer presque 100 000 € en 2017 sur notre budget investissement : 40 000 € de matériel, 15 000 € pour un second columbarium, 40 000 € pour l'Espace de Santé Rural, réduisant de fait notre recours à l'emprunt uniquement sur l'Espace de Santé Rural, et nous permettant d'anticiper au mieux une année 2018 certainement plus délicate financièrement. Le capital restant dû et le montant des échéances à rembourser diminuent régulièrement chaque année avec toujours en vue l'objectif de ne pas augmenter l'endettement, hormis bien sûr, le projet « Espace de Santé », qui nous pénalisera deux années dans l'attente du remboursement de la TVA et du versement des subventions. Rappelons ici que l'augmentation du capital dû à partir de ce moment ainsi que les annuités plus élevées à venir seront compensées budgétairement par les loyers payés par les praticiens.

Enfin nous avons reçu cette année de meilleures nouvelles que l'an passé au niveau des subventions d'Etat. Cette petite « cagnotte » pourra être vite utile dès cette année, voire l'an prochain.

Depuis de nombreuses années, le conseil municipal a eu comme objectif de ne pas augmenter ou d'augmenter très peu tous les deux ans, les taxes locales. Cette année 2017 était une année d'augmentation. Mais devant la hausse significative de la fiscalité départementale (4,5%) et de la fiscalité de l'intercommunalité (4,5%), le conseil a sagement décidé de n'augmenter que de 1 % les taxes locales, ce qui représente environ 2000 € en recettes supplémentaires pour la commune !

Signalons enfin qu'un effort important est fait au niveau des économies sur le budget de fonctionnement qui passe de 675 466€ en 2016 à 606 478€ en 2017.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	€	% du total		€	% du total
Charges à caractère général	193 850,00 €	31,96 %	Excédent antérieur reporté	67 129,41 €	11,07 %
Charges de Personnel	202 653,00 €	33,41 %	Atténuation de Charges : Remboursements sur rémunérations	7 000,00 €	1,15 %
Atténuation de Produits	39 000,00 €	6,43 %	Produits des services	43 350,00 €	7,15 %
Virements à la section d'investissement	46 041,41 €	7,59 %	Autres produits de gestion	29 500,00 €	4,86 %
Autres charges de Gestion	85 305,00 €	14,07 %	Impôts et taxes	268 249,00 €	44,23 %
Transferts entre sections	3 024,00 €	0,50 %	Dotations et participations	190 700,00 €	31,44 %
Charges Financières	19 000,00 €	3,13 %			
Charges exceptionnelles	5 100,00 €	0,84 %	Autres Produits financiers	50,00 €	0,01 %
Dépenses Imprévues	12 505,00 €	2,06 %	Produits exceptionnels	500,00 €	0,08 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>606 478,41 €</b>	<b>100 %</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>606 478,41 €</b>	<b>100 %</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

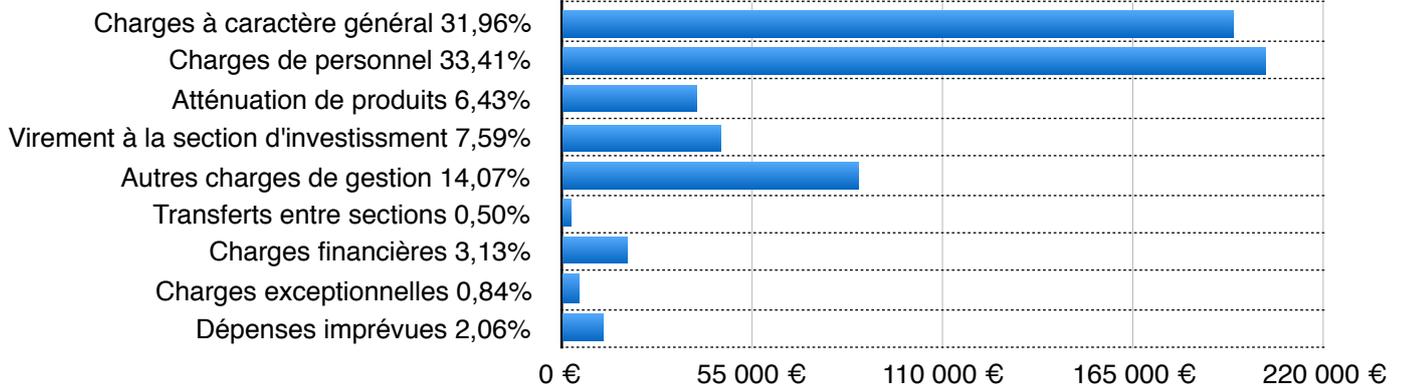
	€	% du total		€	% du total
Charges à caractère général	94 445,00 €	6,87 %	Recettes diverses	148 151,85 €	10,77 %
Achat de Matériel divers (tracteur tondeuse ; matériel de voirie & signalétique ; bornes incendie ; Vélux salle des fêtes ; chaudière à gaz ; armoire négative ; autres immobilisations corporelles)...	39 860,85 €	2,90 %	Subventions / Emprunt Logement Espace de Santé Rural	74 880,54 €	5,44 %
Logement Espace de Santé Rural	74 880,54 €	5,44 %	Subventions Travaux Bascule 2015 (restes à réaliser)	4 479,00 €	0,33 %
Colombarium	15 900,00 €	1,16 %	Subventions Travaux église TC1 RAR 2016	37 500,00 €	2,73 %
Eglise TC2	64 253,00 €	4,67 %	Subventions Travaux église TC2 RAR	65 403,00 €	4,75 %
Espace de Santé Rural	1 086 175,00 €	78,97 %	Subventions Espace de Santé Rural & emprunt	1 045 100,00 €	75,98 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 375 514,39 €</b>	<b>100 %</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 375 514,39 €</b>	<b>100 %</b>



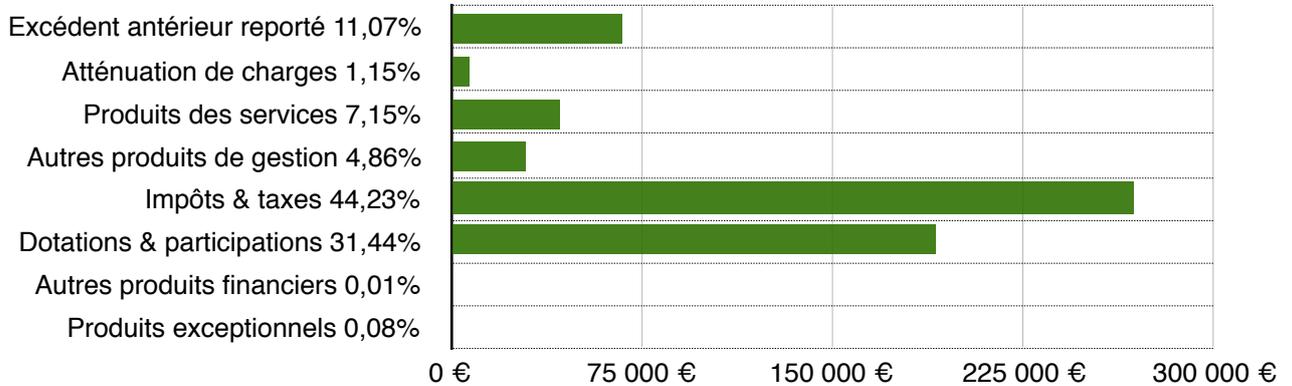
# Budget Primitif de la Commune en Graphiques



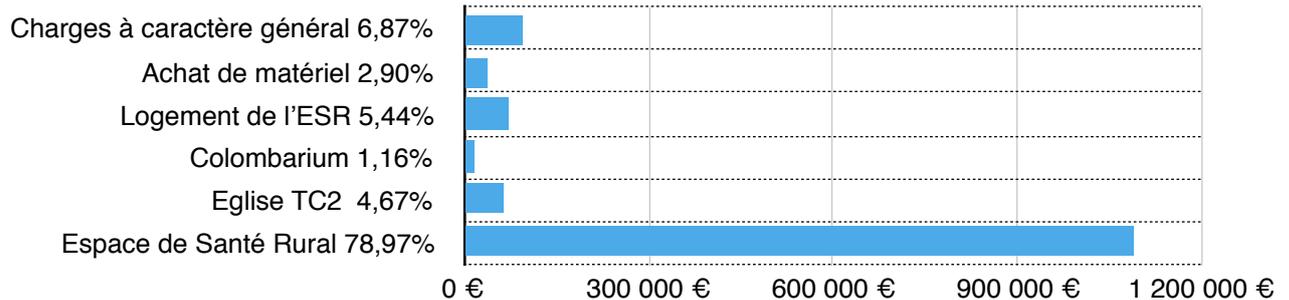
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



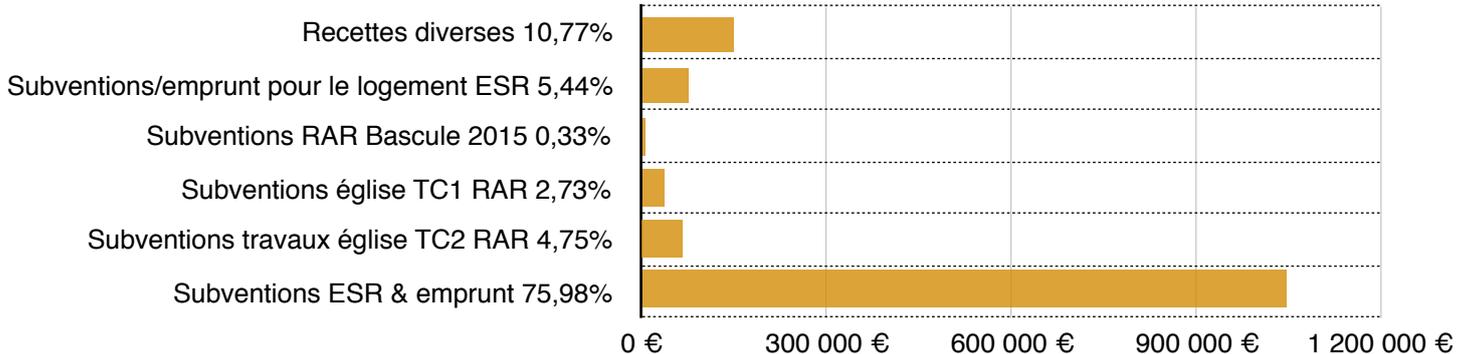
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT





## Réunions CCPR (Conseil communautaire)



18/10 : Commission relais assistantes maternelles et micro-crèches de la CCPR

03/11 : Bureau CCPR à Ribérac

08-09-10/11 : Visites des écoles et accueils périscolaires de la CCPR

10/11 : Contrats de ruralité avec le Secrétaire Général de la Préfecture à Siorac de Ribérac

14/11 : Commission enfance jeunesse à Ribérac

23/11 : Nouveau régime indemnitaire des agents à Marsac sur l'Isle

24/11 : **Conseil communautaire à Bertric Burée**

- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au comité technique
- Ouvertures dominicales exceptionnelles (Ribérac)
- Thermographie aérienne du territoire
- Conventions avec le CAUE et avec le SDE24
- Annulation de l'élaboration de cartes communales
- Forfait communal pour l'école Notre Dame de Ribérac
- Transfert de l'actif et du passif du budget assainissement collectif de la CCPR aux communes de Douchapt et de St Sulpice de Roumagnac
- Décisions modificatives
- Modification du tableau des effectifs
- Création d'un poste CAE 35h
- Modification de la grille d'évaluation des agents lors des entretiens professionnels
- Renouveau de l'adhésion au CDAS

30/11 : Comité de pilotage Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à Ribérac

02/12 : Projet d'une maison des assistantes maternelles sur Lisle

06/12 : Bureau CCPR à Ribérac

08/12 : Diagnostic du territoire de la CCPR pour le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

13/12 : Centre social et culturel à Ribérac

15/12 : **Conseil communautaire à Celles**

- Adoption des statuts de la CCPR avec la loi NOTRe
- Adoption de l'intérêt communautaire des compétences
- Engagement 2<sup>ème</sup> tranche du Programme d'Intérêt Général de l'habitat (PIG). Contribution par habitant
- Construction du centre d'hébergement de Siorac de Ribérac : subvention exceptionnelle + nouveau plan de financement
- Remboursement de frais aux communes (voirie)
- Sport : attribution de subventions
- Adoption des tarifs spectacles et des tarifs de l'office de tourisme
- Décisions modificatives
- Admission de créances en non-valeurs
- Attributions de Compensations (AC) définitives 2016 aux communes
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents de la CCPR
- Mutualisation du service urbanisme avec Dronne et Belle

07/01 : St Barbe pompiers Ribérac

10/01 : Syndicat de rivières (SRB Dronne)

13/01 : Vœux Préfecture

14/01 : Vœux CCPR à Grand Brassac

17/01 : Contrats d'objectifs à Paussac

19/01 : Bureau CCPR à Ribérac – Déploiement du très haut débit

26/01 : **Conseil communautaire à Siorac de Ribérac**

- Désignation des délégués pour les communes nouvelles et pour Grand-Brassac
- Adhésion à l'Etablissement Public Foncier
- Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse
- Location du logement intercommunal d'Epeluhe
- Centre d'hébergement de Siorac de Ribérac : réserve parlementaire
- Temps de location des gîtes de Beauclair
- Syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental

27/01 : Préfecture : départ du Secrétaire Général Mr Bassaget

30/01 : Rendez-vous avec le développeur économique de la CCPR

06/02 : Centre social et culturel à Ribérac

13/02 : Réunion SMCTOM

16/02 : Commissions scolaire et périscolaire à Ribérac

17/02 : Ateliers habitat CCPR à Verteillac

24/02 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à St Sulpice de Roumagnac



*La Ste Barbe, le 7 janvier, à la caserne de Ribérac. Inspection des sapeurs et des véhicules et remise de diplômes aux sapeurs pompiers qui ont passé avec succès différentes formations.*



08/03 : Bureau CCPR à Ribérais

11/03 : « Jeux d'hier et d'aujourd'hui » à Lisle ( Centre social et culturel CCPR)

22/03 : Contrat de ruralité CCPR – Pays de St Aulaye à Ribérais

23/03 : **Conseil communautaire à St Vincent de Connezac**

- Signature d'une convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD24)
- Désignation de délégués
- Régie de recettes pour le site de Beauclair et tarifs optionnels
- Piscines intercommunales : calendrier d'ouvertures et tarifs
- Modifications du tableau des effectifs
- Indemnités des élus : augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique et majoration de la valeur du point d'indice de 0.6 %
- Approbation des différents comptes administratifs : budget principal, budget assainissement non collectif, budget centre social et culturel, budget office de tourisme, budget droit du sol (urbanisme), budget unité de vidange, budgets différentes zones d'activités.
- Adoption des comptes de gestion et des affectations de résultats
- Attributions de compensation
- Orientations budgétaires

28/03 : AG Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)

03/04 : Politique jeunesse au niveau des Communautés de Communes à Brantôme

04/04 : Bureau CCPR à Ribérais

06/04 : Examen des candidatures pour le Service Volontaire Européen (SVE)

11/04 : Commission enfance jeunesse CCPR et Pays de St Aulaye à St Aulaye

13/04 : Politique habitat sur la CCPR à Ribérais (logements vacants)

14/04 : **Conseil communautaire à Tocane St Apre**

- Vente d'un terrain sur la ZAE de Villeteureix
- Adoption de tous les différents budgets de la CCPR (année 2017)
- Adoption des taux de la fiscalité locale des ménages pour 2017 – Augmentation des taux de 4.5 %
- Adoption du taux de la cotisation foncière unique et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Marché de travaux pour la voirie (procédure de consultation)
- Attribution des subventions aux écoles
- Tableau des effectifs

20/04 : Centre social et culturel à Ribérais

24-28/04 : Semaine multi-active à Tocane St Apre

26/04 : SMCTOM à Lisle

27/04 : Comité de programmation du leader (fonds européens) à Champagnac de Bélair

09/05 : Commission enfance jeunesse à Ribérais

16/05 : Bureau CCPR à Ribérais

18/05 : Règlement local de publicité avec le cabinet Artélia

20/05 : Festidrôles à Villeteureix (accueils périscolaires et temps d'activités périscolaires)



Les « Jeux d'hier & d'aujourd'hui » à la salle des fêtes de Lisle le 11 mars organisés par la CCPR



Semaine Multi Active du 24 au 28 avril à Tocane. Les jeunes et les moins jeunes de la RPA ont réalisé des sculptures avec Gabriella, intervenante en arts plastiques. D'autres activités étaient également proposées telles que le foot, le tir, l'escalade...



## Où en sommes-nous du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Pour mémoire, c'est le 15 octobre 2015 qu'a eu lieu, à Villeteureix, le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays Ribérois.

Le PLUi est un document d'urbanisme commun à l'ensemble des 44 communes de l'intercommunalité, qui remplacera, à terme, l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (cartes communales, PLU) qui sont en application aujourd'hui sur le territoire intercommunal. Lorsque le PLUi deviendra exécutoire, le PLU actuel de Lisle cessera d'exister et toutes les demandes d'autorisation d'occupation du sol (les permis, les certificats d'urbanisme...) de Lisle devront se référer au PLUi. Les règles d'urbanisme seront les mêmes sur toutes les communes de la CCPR.

### **Dans les grands principes, le PLUi doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :**

- Maîtriser la consommation foncière et préserver les espaces agricoles,
- Favoriser le renouvellement des populations et la valorisation du parc de logements existants (volet "habitat" du PLUi),
- Privilégier un développement économique et touristique durable,
- Proposer un maillage cohérent d'équipements publics,
- Préserver les éléments du patrimoine historique et les abords,
- Mettre en valeur l'architecture locale comme vecteur d'identité du territoire,
- Protéger les espaces naturels et assurer les continuités écologiques,
- Maîtriser l'implantation de la publicité extérieure.

Les études qui ont été lancées voici maintenant deux ans avancent bien. C'est un travail technique et très complexe compte-tenu de la taille du territoire intercommunal et du nombre important de communes qui le composent. Un diagnostic a d'ores-et-déjà été réalisé, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est en cours de finalisation, l'ensemble de ces documents et des compte-rendus de réunions sont accessibles sur le site internet de la CCPR dans la rubrique PLUi (<http://www.cc-paysriberacois.fr/>). Si vous n'avez pas internet, vous pouvez venir vous renseigner à la mairie ou interroger Emmanuel Clugnac, 1<sup>er</sup> adjoint, qui suit l'élaboration de ce document pour notre commune.

Le deuxième semestre 2017 et l'année 2018 seront consacrés au zonage d'urbanisme, aux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ainsi qu'à l'écriture du règlement. L'équipe projet de la CCPR espère pouvoir rendre exécutoire le PLUi fin 2018 si tout se passe bien. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces travaux dans les prochains numéros du bulletin communal.

## **L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le PLUi dont nous venons de parler est un document d'urbanisme qui s'applique à l'échelle d'une intercommunalité, en l'occurrence, la CCPR. Dans la continuité des réflexions menées sur l'aménagement du territoire et pour répondre aux obligations de la loi, au delà de l'échelle intercommunale mais à l'échelle du Périgord Vert, les élus intercommunaux (6 communautés de communes depuis le 1er janvier 2017) ont également décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce schéma est un document d'urbanisme à portée juridique qui donnera une vision sur 15 à 20 ans de l'aménagement du territoire à l'échelle du Périgord Vert.

### **Pourquoi un tel document ?**

Parce que le SCoT permet aux communes et aux communautés de communes de son périmètre de disposer d'un lieu où elles peuvent mettre en cohérence, harmoniser et coordonner des politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales mais aussi parce que le SCoT permet aux communes et à leurs groupements l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones constructibles (Ce qui n'est plus possible sans SCoT depuis le 1er janvier 2017 – Art. L122-2 du code de l'urbanisme sur le principe de constructibilité limitée).

### **Le SCoT permet d'anticiper :**

- ⇒ les évolutions démographiques,
- ⇒ le développement de l'urbanisation,
- ⇒ la gestion des espaces,
- ⇒ les évolutions économiques,
- ⇒ les flux de toute nature sur le Territoire,
- ⇒ l'environnement inter-régional.

### **Le SCoT permet de déterminer les bons équilibres pour un développement durable :**

- Equilibres sociaux : La diversité sociale est une condition pour la vitalité des territoires. Une des façons d'y parvenir est de développer la mixité des logements dans leur forme, leur taille et leur statut.
- Equilibres des territoires : Chaque territoire entretient des relations de complémentarité avec les territoires voisins. Les communautés de communes doivent organiser leur développement autour des pôles de développement et gérer harmonieusement leur espace.
- Accès équitable aux services publics : L'éducation, la santé, les services sociaux et administratifs, la culture, les loisirs,... tout cela représente des droits pour chacun. Ceux-ci s'appuient sur un ensemble d'équipements et d'infrastructures, qui doivent trouver la meilleure répartition et la meilleure accessibilité.
- Les grands enjeux : Les infrastructures de transport, les sites à vocation économique ou touristique sont des moteurs du développement qui doivent trouver une place prioritaire dans le SCoT.
- Gestion des ressources naturelles : Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, des matériaux de construction, etc. Les activités humaines dépendent et aussi transforment la nature. Pour que les évolutions permettent le renouvellement des ressources, il faut faire un certain nombre de choix d'aménagement du territoire.

### **Les grands principes à suivre sont les suivants :**

- Plus de cohérence : Le SCoT est un document global de planification, élaboré à l'échelle d'un territoire pertinent et suffisant. L'ensemble des politiques sectorielles mentionnées par la loi devra être pris en compte dans l'élaboration de ce document.
- Plus de concertation : Il traduit le souci des élus locaux de permettre aux citoyens et aux forces vives d'un territoire de participer plus activement à la définition des projets structurants du territoire.
- Un développement durable : Il combine le « développement équilibré alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement ». Cette notion théorique développée lors de la conférence de Rio en 1992 et renforcée par le Grenelle de l'Environnement devient applicable à l'ensemble des documents d'urbanisme.

### **La structure porteuse:**

Pour mener à bien ce grand chantier, qui durera de 4 à 5 ans, les élus intercommunaux ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte, le *syndicat du SCoT du Périgord Vert*. Ce syndicat a été officiellement installé le 22 février dernier. Il regroupe une trentaine d'élus de chaque intercommunalité. Il est composé d'un bureau de 10 membres (1 élu des 9 communautés de communes version 2016 + le Président), de 3 vice-présidents et d'un président. Les trois vice-présidents représentent chacun une partie du territoire du SCoT. Le premier vice-président, Emmanuel Clugnac, est le représentant du secteur Sud-Ouest (Pays de St Aulaye et Ribérois), le deuxième vice-président, Michel Augeix, représente le secteur Est (Pays Thibérien, de Lanouaille, de Jumilhac, de Causses-et-Rivières), le troisième vice-président, Pascal Méchinot, représente le secteur Nord-Ouest (Brantômois, Nontronnais). Le Président est Jean-Pierre Grolhier, maire de Villars.

Depuis ses premières semaines d'existence, le syndicat travaille à son installation et à la logistique (budget, secrétariat, siège social...). Dès le mois de septembre prochain, il sera prêt à commencer ses travaux. Les lillois seront régulièrement tenus informés de l'avancement du document.

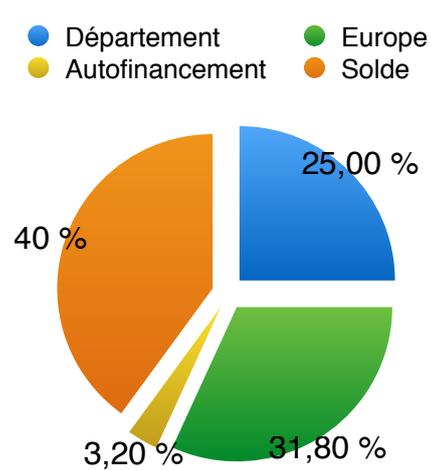




Faisons le point sur ce dossier compliqué qui, nous le savons, intéresse au plus près beaucoup de lilloises et de lillois.

La 1ère information à vous donner est que la « maison de santé pluridisciplinaire » est devenue « **Espace de Santé Rural** » (ESR). Mais si ce changement d'appellation n'est pas grave en soi, il a été nécessaire suite au refus de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de labelliser notre projet pour une question de « nuits profondes » comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'expliquer. L'ARS n'a jamais vraiment été accompagnatrice de notre dossier et a manqué de respect par rapport à tous ces gens qui se sont investis depuis plus de deux ans. Au lieu d'accepter des conditions inacceptables, nous sommes restés sur nos positions et avons gardé notre dignité. Nous devons être fiers de notre décision

Par contre ce refus de labellisation nous a obligés à revoir entièrement notre plan de financement qui était surtout basé sur l'aide de l'Etat, de la Région, du Département et d'une toute petite partie de l'Europe. Sans aval de l'ARS, nous avons perdu les subventions d'Etat (40%) et de la Région (10%). Nous avons dû monter un nouveau dossier, qui nous a pris du temps, mais nous a permis de rester sensiblement sur le même montant d'aides : Département 25% au lieu de 10%, Europe 31,8% au lieu de 5% et autofinancement communal de 3,2% pour un total maximum d'aides à ne pas dépasser de 60%. Merci aux financeurs qui vont enfin permettre la réalisation de ce projet et qui ont validé ce dossier au niveau du Département et de l'Europe à Bordeaux.



L'ESpace de Santé Rural de Lisle a également été identifié et répertorié au niveau du Schéma Territorial Départemental des Maisons de Santé. C'est enfin la reconnaissance de notre projet et de sa crédibilité.

L'appel d'offres aux diverses entreprises s'est achevé le 31 mars. L'ouverture des plis a été réalisée par la commission des élu(e)s et l'architecte le 12 avril. Les dossiers ont ensuite été analysés par le maître d'oeuvre.

Concrètement nous serions prêts à commencer les travaux d'ici un mois. Mais, disons qu'une certaine malchance nous poursuit depuis le début sur ce dossier, et voilà que maintenant nous nous trouvons confrontés à l'obligation de fouilles archéologiques avec pour conséquence certainement un délai supplémentaire avant le début des travaux et un coût que nous ne maîtrisons absolument pas pour l'instant, en sachant toutefois que nous pourrions normalement bénéficier de dérogations, d'exemptions et d'aides sur le solde à payer. Mais nous avons déjà été habitués à tellement d'obstacles sur ce dossier que ce ne sont pas quelques mois de retard qui vont nous faire renoncer à ce projet tant attendu par les praticiens, par la municipalité et par l'ensemble de la population. En conclusion prenons notre mal en patience, nous tenons malgré tout le bon bout !!!! Espérons raisonnablement un commencement des travaux à la fin de l'été.

L'installation d'un cabinet secondaire pour les kinésithérapeutes devenant urgent sur Lisle, ceux-ci devraient s'installer rapidement dans le bourg dans un local privé permettant l'attente de la réalisation de l'ESpace de Santé Rural.

Rappelons que, quels que soient les aléas au quotidien sur ce dossier, la réalisation de ce projet vital pour notre commune et notre territoire, ira à son terme sous quelque forme que ce soit.

**Une nouvelle réunion publique est prévue à la salle de fêtes de Lisle le samedi 17 juin : à 10h réunion avec le SMCTOM et à 11h point sur l'évolution du dossier de l'ESpace de Santé Rural.**

**Réservez cette date**



Des fouilles archéologiques au cours de la semaine du 6 au 10 février 2017



## **Dernières nouvelles de l'école maternelle**

Depuis le mois de mars, Mr Tual a pris ses fonctions dans la classe des TPS/PS/MS. Il remplace Mme Harramberry jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mme Moyrand a pris en charge la direction.

Cette année, les enfants de l'école ont participé à de multiples sorties culturelles, rencontres sportives et projets pédagogiques riches en émotions, apprentissages et découvertes.

En décembre, ils sont allés au cinéma à Ribérac voir « Fleur de Noël » et ont assisté à un spectacle sur scène intitulé : « Ahwoui » à Tocane.

En février, les élèves de l'école maternelle ont fabriqué le Pétassou du Carnaval de Lisle qui, cette année, était une sorcière en rapport avec notre projet littéraire sur les contes.

En mars, nous sommes allés au Musée du Périgord. Les élèves ont observé des œuvres sur le thème du portrait pour les MS/GS et sur le thème du masque africain pour les PS/MS. Puis, ils ont eu le plaisir de modeler une sculpture en terre qu'ils ont ramenée chez eux.

En sport, nos petits écoliers lislois ont pu rencontrer des élèves venant d'autres écoles et découvrir de nouveaux lieux. En décembre, ils se sont entraînés à « courir, sauter, lancer » dans le grand gymnase de Champcevinel. En février, ils ont réalisé des « jeux d'opposition » dans le magnifique dojo de Coulounieix. En mars, ils ont participé à des jeux collectifs en équipe sur le terrain de football de Douzillac.

Cette année, nous travaillons sur le tri des déchets. Une intervenante du SMCTOM de Ribérac est venue plusieurs fois à l'école pour sensibiliser nos futurs petits citoyens à l'importance de protéger leur planète en triant correctement les déchets pour qu'un maximum soit recyclé.

Pour la rentrée 2017, les futurs petits écoliers nés en 2014 (pour les futurs PS) ou nés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 (pour les futurs TPS) peuvent venir s'inscrire à l'école à partir du mois de mai. Les parents doivent d'abord inscrire leur enfant à la mairie qui leur fournira un certificat d'inscription. Puis, ils peuvent contacter l'école maternelle à partir du mois de mai pour convenir d'un rendez-vous avec la directrice. Les futurs élèves pourront découvrir l'école avec leurs parents lors d'une « matinée d'intégration » prévue le mercredi 21 juin.



Mme Moyrand

## **L'école élémentaire de Lisle : Au spectacle !**



Les élèves de la classe de CM1-CM2 ont vu un spectacle sur le tri des déchets, proposé par le SMD3.

Tous les élèves de l'école ont participé au festival « Ombres et lumières » à Ribérac. Le premier spectacle était une adaptation de la pièce de théâtre « Cyrano de Bergerac » et le deuxième un dessin animé « Les voyages de Gulliver ». Bientôt, toute l'école ira au festival de « La vallée ».

Les élèves de CP, CE1 et CE2, ont assisté à un spectacle avec l'école maternelle dans la salle des fêtes de Lisle : « Il était une fois...la forêt. »

Les élèves de la classe de CE1 ont eu la chance de rencontrer un auteur de livre de jeunesse : Geoffroy de Pennart. Il a répondu très gentiment aux questions que les élèves lui ont posées, et il leur a appris à dessiner un loup.



## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Horaires d'ouverture au public :

<u>Période scolaire</u> :	Mardi	10h / 12h – 15h30 / 16h30
	Jeudi	15h30 / 16h30
	Vendredi	9h30 / 11 h 30 – 15 h 30 – 16 h 30
<u>Période vacances</u> :	Mardi	10h / 12h
	Mercredi	10h / 12h
	Jeudi	11h / 12h

Les enfants de l'école maternelle sont reçus le lundi matin, et ceux du primaire le vendredi. Plusieurs petites expositions ont été mises en place par thèmes de saisons et selon les animations du village. D'autres projets sont à venir fin 2017 début 2018, dont la venue d'un auteur de contrepèterie et un atelier de tricothérapie.



Le bilan de l'année 2016 est le suivant :

Livres imprimés :	3940 disponibles au prêt
Fréquentation enfants :	3685 entrées dans l'établissement
Prêts adultes :	2238 livres 53 documents sonores
Prêts enfants :	2245 livres 23 documents sonores
Soit un total de <b>4759 documents</b> sortis	

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent, s'ils le désirent, réserver directement les ouvrages qui les intéressent, via le site de la BDP24 qui nous les fera parvenir dès que possible ou nous informer de leurs souhaits : [www.biblio.dordogne.fr](http://www.biblio.dordogne.fr)



Le portage à domicile se fait sur demande pour les personnes ne pouvant se déplacer. Il suffit de laisser un message au n° de téléphone : 05 53 04 51 77

## **Actualités du Restaurant Scolaire**

Les Travaux pour la mise en conformité de notre restaurant scolaire ont été réalisés:

- Mise à jour des contrôles « qualité »
- Achat d'un réfrigérateur
- Achat d'une mono-brosse pour le lavage des sols (nouveau 2017)
- Remplacement de la chaudière à gaz

Plusieurs fois par mois des aliments bio tels que viande, yaourts ou légumes sont au menu.

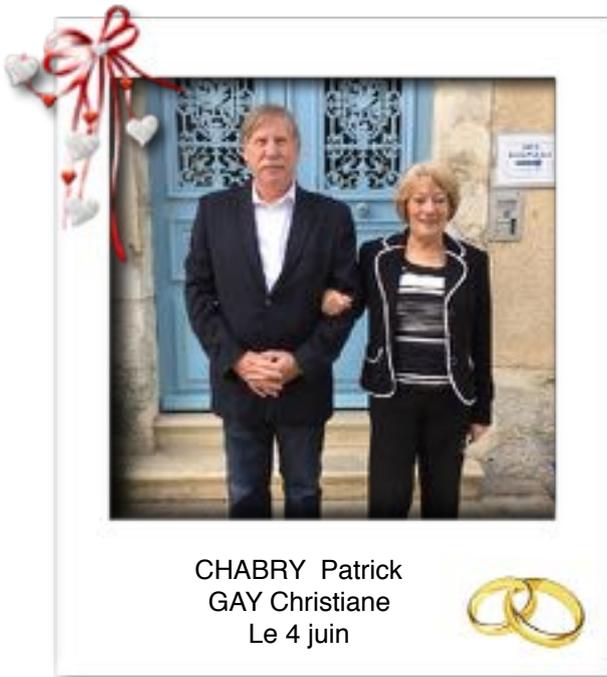
La cantine scolaire a proposé aux enfants la galette des rois au mois de janvier, des crêpes à la Chandeleur ainsi que des merveilles la semaine du carnaval.

Le dernier jour de décembre un repas de Noël a été servi aux enfants. Au menu :

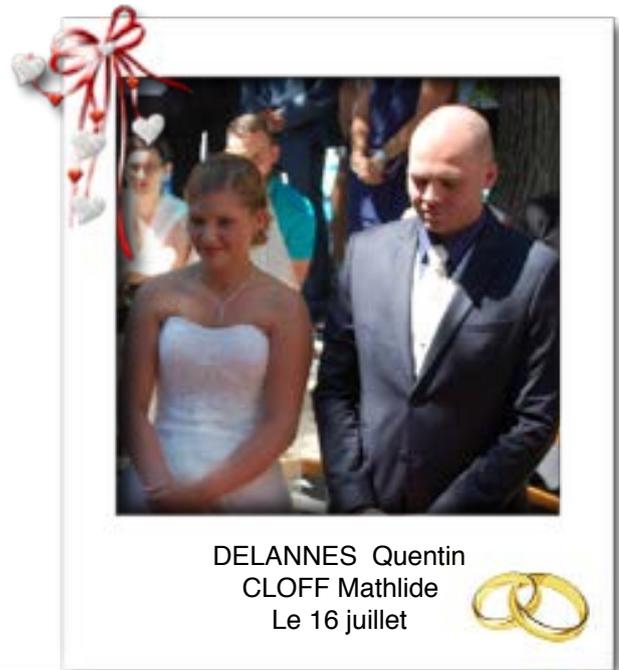
- Farandole de Toasts
- 'Sot-l'y-laisse' de dinde à la crème aux morilles
- Pommes Duchesse
- Fromage
- Bûche de la boulangerie Meynard (merci à Mr Guy Nadal qui a offert le dessert de Noël)



Le goûter de Noël au restaurant scolaire le 16 décembre 2016



CHABRY Patrick  
GAY Christiane  
Le 4 juin



DELANNES Quentin  
CLOFF Mathilde  
Le 16 juillet



DELHOMMEAU Eric  
GUILLET Sandrine  
le 15 juin



GAUDOUT Olivier  
EUCHER Marilène  
Le 6 Aout



MONTAGUT Thierry  
ALLICOT Valerie  
Le 17 septembre



## *Ils nous ont quittés en 2016 :*

- DELOI Marcelle veuve BRAZEILLES, née en 1922 - décédée le 23 Janvier  
NOVAK Jean Marie, né en 1958 - décédé le 23 Janvier  
BOURLAND André, né en 1920 - décédé le 20 Mars  
CARCAUZON René, né en 1929 - décédé le 17 mai  
MAUNAC Georges Gilbert, né en 1939 - décédé le 10 juin  
CUMENAL Alice André épouse BRUDY, née en 1925 - décédée le 14 Juin  
DUBOIS Jean Luc, né en 1951 - décédé le 21 Juillet  
BRUNO Renée Bernadette, née en 1945 - décédée le 8 Novembre  
TRIBILLON Aimée Françoise Veuve DELORME, née en 1927 - décédée le 16 Novembre  
ROYEZ Eugène Michel, né en 1939 - décédé le 3 Octobre



VERVLOET-BERNARD Nathan  
Né le 2 Janvier



NEGRIER Roxane  
Née le 17 Janvier



CROUZET Gabriel  
Né le 22 Juillet



DESHAYES Lyam  
Né le 1er août

PEREIRA DUARTE Julio  
Né le 6 Septembre



DUBOIS Manon  
Née le 13 novembre



WILLIAMS Amélie  
Née le 4 Octobre

LLOSA Mia  
Née le 25 Novembre



ZNAIDA Léopold  
Né le 7 décembre



*Nous poursuivons brièvement l'histoire de l'école des filles, compte tenu du peu d'informations à son sujet.*

En juin 1950 globalement ce sont 208 enfants qui sont scolarisés à Lisle. Mme Rieupeyroux est directrice de l'école en 1967.

L'année 1970 le centre post scolaire ménager ferme; les classes de Mmes Roussarie et Dumonteil y sont transférées et l'école de filles trouve une nouvelle destination toujours au service des enfants, elle devient la cantine scolaire. Des travaux de peinture, la pose de rideaux et de carrelage interviendront les années suivantes.

Ce même local servira également de local pour le club du 3ème âge, momentanément pour le Billard. Elle abrite désormais la bibliothèque de l'ADRAHP.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, du nombre d'enfants de 4/5 ans pour la seule commune (20 en mars 1931), la création d'une classe enfantine s'avère indispensable. Elle pourrait être annexée à l'école de garçons et ouvrir à la rentrée de Pâques 1931. Une commission s'engage à examiner l'aménagement possible des locaux communaux.

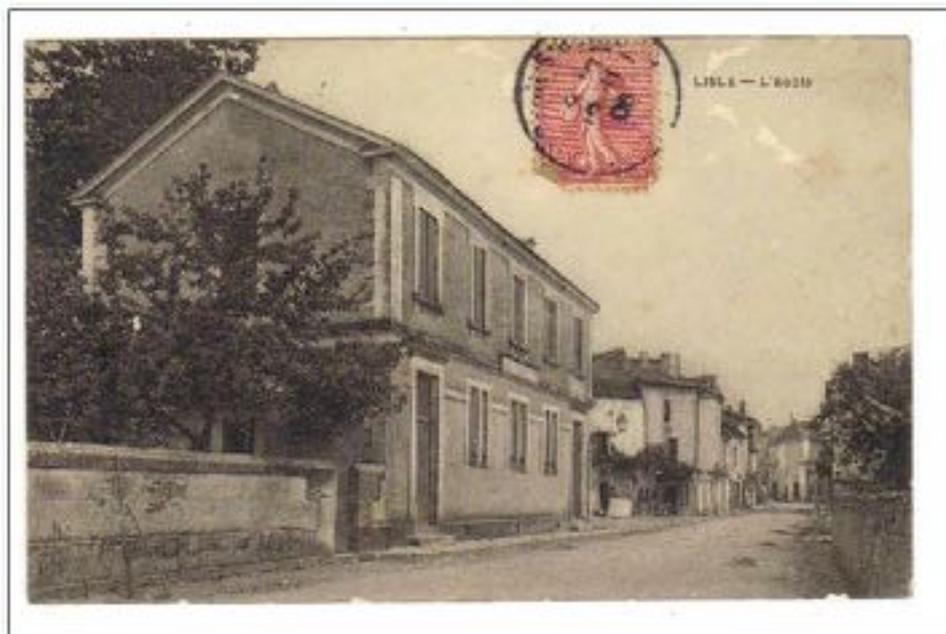
L'inspecteur primaire est en attente d'une délibération du conseil municipal. Celle-ci sera approuvée dès juin de la même année par le conseil départemental de l'enseignement. Cette classe constituera une annexe de l'école de garçons, installée provisoirement dans les locaux de la mairie en attendant la construction du groupe scolaire (voir notre numéro 54 de mai 2011). La nomination des enseignants et d'une femme de service s'avère urgente, ainsi que l'achat de tables, matériel, en pensant au futur groupe scolaire.

En décembre 1933, des ormeaux bordant la route de Lisle à la gare occasionnent des accidents. Ils seront coupés et les planches serviront à faire des bancs autour de la classe enfantine.

En décembre 1936, le conseil se fait l'interprète des parents auprès de la préfecture pour le maintien de mademoiselle Pourteau dans son poste de maîtresse à l'école enfantine. Le budget de cette même année prévoit l'achat d'autres tables.

Décembre 1945, suite à une délibération du mois d'août, le conseil effectue un compte rendu visant l'acquisition d'un immeuble pour y installer la mairie et la classe enfantine.

En novembre 1947, l'école enfantine se trouve dans un immeuble appartenant à Monsieur Subrenat Emmanuel qui ne veut aucun loyer. Le conseil vote également une participation de la commune à l'organisation d'un arbre de Noël au profit des enfants de l'école enfantine.



Février 1950, la promesse de vente de l'immeuble à destination de la mairie est accélérée par la demande de déclaration d'utilité publique du projet en raison de l'installation de l'école enfantine. En juin suivant, une entrevue avec le ministre de l'Education Nationale est accordée au maire pour faire aboutir le projet. Son accord de principe est reçu en juin 1951.



COMPTINE avec utilisation des doigts de la main, chantée autrefois par Marie Dumonteil à son fils Jean-Pierre (Transmis par G. Jouin- Orthographe non assurée).

Celle-ci vous rappellera peut être des souvenirs...

Barra, barra, barra  
lo lébro ey passado per quo pitit chomi borro  
Quo qui l'o vudo  
Quo qui l'o tropado  
Quo qui l'o écourchado  
Quo qui y a bégou soun sang  
Et qu'o paobré piti « Merméliron »  
que n'in voulio tont o faye  
« ploun, ploun » din l'eytong de « Boléron »

*Barra, barra, barra  
Le lièvre est passé par ce petit chemin barré  
Celui-ci l'a vu  
Celui-ci l'a attrapé  
Celui-ci l'a écorché  
Celui-ci a bu son sang  
Et le pauvre petit « Marmeliran »  
Qui en voulait tant a fait  
« Plou, plou » dans l'étang de Balleyran*



Sans aucun doute connue dans le Périgord, puisqu'on en trouve la version suivante dans la 1ère partie du roman « les amours de Lou » de Marie Claude Gay se passant dans les années 50 à Périgueux (Editions France Loisirs et Presses de la Cité) :

Visa la lèbre que passa per aqueu petit cahmin barrat (on prend le pouce et on le secoue)

*Regarde le lièvre qui est passé par ce petit chemin barré*

queu d'aqui l'a visda (on passe à l'index)

*celui-ci l'a vu*

queu d'aqui l'a tuada

*celui-la l'a tué*

queu d'aqui l'a minjada (le majeur)

*celui-la l'a mangé*

queu d'aqui a begut son sang (l'annulaire)

*celui-ci a bu son sang*

e lo paubre petit que n'en volia tant es tombat dins l'estanh e minja un petit peisson blanc

*et le pauvre petit qui en voulait tant est tombé dans l'étang et a mangé un petit poisson blanc (l'auriculaire)*



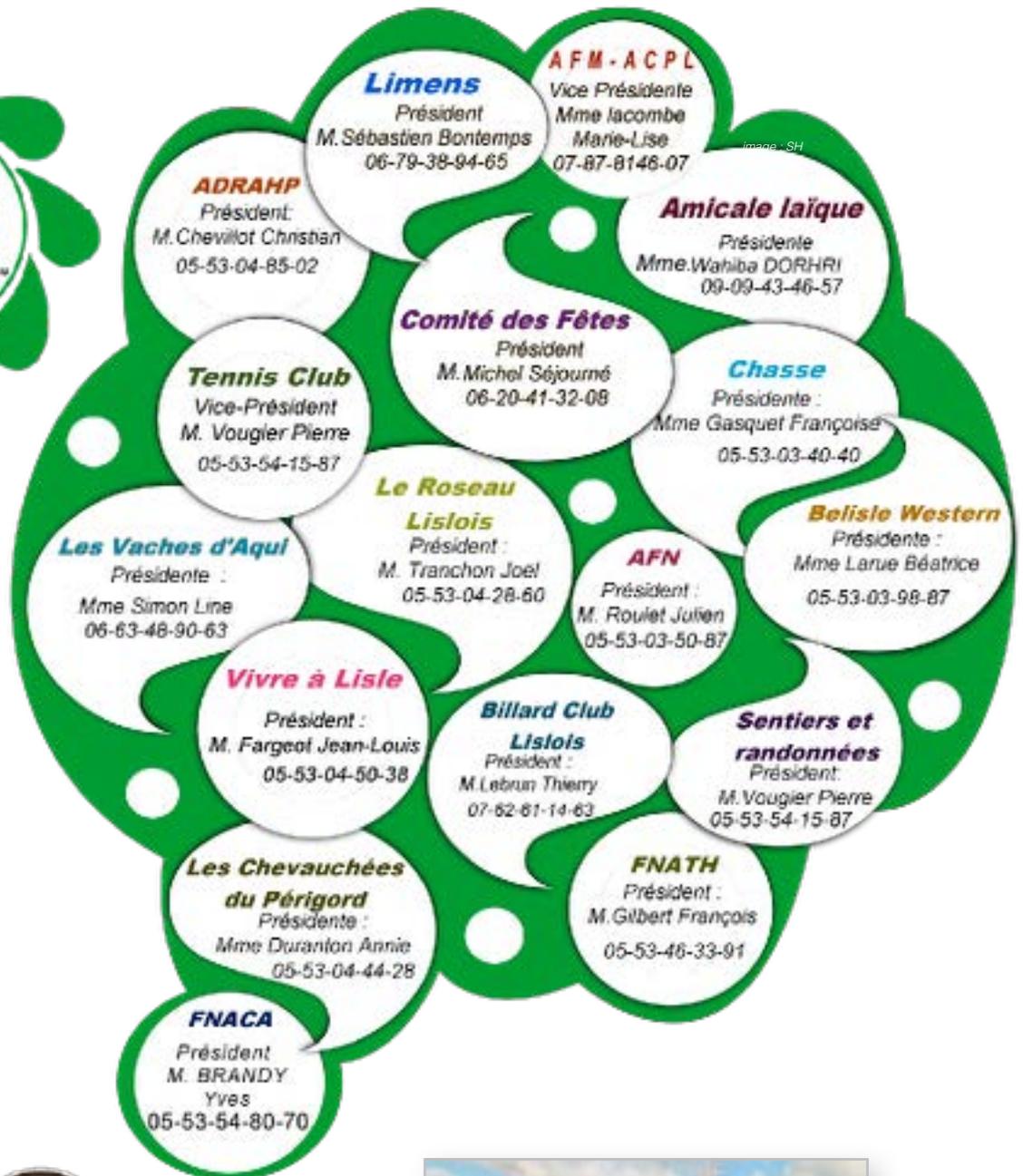
## Dons pour aider à la restauration de l'église St Martin

Si vous voulez faire un don pour aider à financer la restauration de notre église, merci de vous adresser à la mairie où les bons de souscription peuvent être retirés.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet de la Fondation du Patrimoine pour faire un paiement sécurisé [www.aquitaine.fondation-patrimoine.org](http://www.aquitaine.fondation-patrimoine.org) dans la rubrique « tous les projets ».

Au titre de l'impôt sur le revenu, les donateurs bénéficient d'une **réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant de leur don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.**

Merci de votre participation.



## Les Chevauchées du Périgord

Notre activité d'équitation est animée par Mme Annie DURANTON A.T.E de la direction de la Jeunesse et des Sports.

Nous sommes accompagnés toute l'année par deux monitrices B.E.E.S.1 présentes tous les mercredis et samedis.

Cet encadrement nous permet d'activer notre enseignement et les accompagnements de nos stages, pour nos cours et nos randonnées en période de vacances scolaires.

Pour de plus amples renseignements, contactez-nous au 05 53 04 44 28 ou rendez-nous visite pour juger de notre travail et de nos nouvelles installations.

Annie Duranton, présidente





Après plusieurs saisons avec Tocane, l'école de football de **Limens FC** s'est associée depuis Aout avec celle de St Astier (déjà associée à Segonzac-St Aquilin, Leguillac et Annesse). De cette union, sont nées 8 équipes réparties des U6 aux U18. Le fer de lance de cette école de foot étant le groupe U17 qui évolue au niveau régional (actuellement 8e sur 10 à 4 journées de la fin), et qui bataille pour son maintien, l'objectif étant de faire de cette catégorie un outil de formation important avant le passage à l'âge adulte...

En parallèle, les clubs travaillent pour proposer un apprentissage du football de qualité, à travers l'encadrement des équipes (éducateurs diplômés), installations sportives de qualité. Tout ce travail demande désormais à se poursuivre dans la voie du progrès, en proposant aux éducateurs de se former, en veillant à assurer aussi la formation de l'enfant sur différents paramètres ( stages de vacances autour de la citoyenneté, action autour du handicap, formation à l'arbitrage, ...), mais aussi en tentant d'optimiser les moyens à disposition.

Aujourd'hui, ce travail trouve écho au travers des différents résultats de nos équipes (finale départementale futsal des U13 en Mai, environ 25 enfants par catégorie des U6 aux U11, le groupe U15 en Inter-districts 24/47). Les clubs vont poursuivre sur cette voie avec pour objectif de permettre l'accès d'une nouvelle catégorie au niveau régional, tout en assurant la pérennité des U17 à cet échelon afin de préparer de futurs seniors pouvant alimenter nos groupes.

La saison n'est pas terminée et déjà de nouveaux défis pointent leur nez, aussi nous remercions les parents, accompagnateurs et dirigeants-éducateurs pour le travail réalisé.

Quelques chiffres sur l'école de foot :

- 11 équipes (2 en U7, 3 en U9, 2 en U11, 1 en U13, 1 en U15, 1 en U17 et 1 en U18)
- 15 éducateurs + 2 Responsables Techniques
- 10 dirigeants
- 139 licenciés de U6 à U18
- 3 terrains de match (2 pour les entrainements)
- 170 matchs + 28 plateaux (dont 5 sur le secteur St Astier, Lisle, Mensignac)

**A noter dans vos agendas : Assemblée générale le Dimanche 21 Mai 2017**





## VIVRE à LISLE

Lors de l'Assemblée Générale du 10 mars une nouvelle composition du bureau a été approuvée :

Président : Jean-Louis FARGEOT Vice-Président : Alain BOITUZAT  
Secrétaire : Roland PURY Trésorier : Jean Pierre MARCHIVE

Sont réélus comme membres du conseil d'administration : Philippe BENOIT, Cathy FARGEOT, Jean HAMEAU, Jean-Jacques VILLEPONTOUX.

Dans le but de fédérer le plus grand nombre de Lislois dans des **actions citoyennes et ludiques**, des propositions d'activités ont été formulées pendant l'AG telles que :

- Un programme de soutien pour la restauration du petit patrimoine.
- Un concours de pâtisserie ouvert à tous les habitants de la commune.
- Un concours de photos sur un thème de la commune.
- Une banque d'échange et de savoir ..... et plus

Nous restons ouvert à toutes nouvelles idées d'activités et d'informations pour le petit patrimoine disponible ou « égaré ».

Contacteur : Roland Pury / Moulin de Jansou / tél.: 06 78 28 12 93 / [rpury@orange.fr](mailto:rpury@orange.fr)

Le cinquième concours de peinture « **Les Chevalets de Lisle** » ouvert à tous et doté de nombreux prix aura lieu le dimanche 25 juin 2017.

### Projets à l'étude :

- Un concert de prestige dans notre église.
- Conférence sur la suite du livre de M. JF Garette sur la vie d'Antoine de Tounens

Les démarches pour **améliorer la sécurité dans la traversée de notre village** sont engagées avec la Mairie et le Conseil Départemental de la Dordogne. Une première étape concernant le comptage et l'analyse du trafic est actuellement en cours. Les réaménagements possible des entrées Sud et Nord du village font également partie de l'étude.

Les bénéficiaires du concert du Saint Laurent jazz quartet du 28 février 2016 ont contribué au **don de 700€ versé à l'association de pédiatrie de l'hôpital de Périgueux**.



### ASSOCIATION VIVRE A LISLE

Place de la Bascule  
24350 LISLE  
Tel : 05 53 04 50 38

## LISLE TONIC

L'association « Club de gymnastique volontaire de Lisle » a changé de nom. Récépissé de déclaration de MODIFICATION de la Préfecture du 20 janvier 2017. Lisle Tonic est affilié à la Fédération Française SPORTS POUR TOUS.



Nous avons depuis novembre 2016 trois rendez- vous hebdomadaires :

Mercredi de 10 heures à 11 h.30 : HATHA YOGA avec Clotilde SERS  
Jeudi de 10 heures à 11 h. : Gymnastique avec Sylvie SANTELLANI  
Jeudi de 17 heures à 18 h.30 : Gymnastique douce avec Simone BLANCHET

Nous avons lors de l'assemblée générale du 6 avril 2017 renouvelé le conseil d'administration et procédé à l'élection du bureau : Jean HAMEAU Président, Robert COMBRIER vice président, Michèle DUDON secrétaire, Catherine REGNIER Trésorière.

La saison prochaine commencera début septembre 2017 et se terminera fin juin 2018.

Les tarifs seront établis avant la fin de la saison actuellement en cours et diffusés aux adhérents actuels et sur demande aux personnes intéressées pour nous rejoindre.

Le Président  
Jean HAMEAU  
06 25 04 64 11



*Le cours de Yoga ci-dessus et à gauche.*



*A droite le cours de gymnastique*





## L'Amicale Laïque

Le 18 mars s'est déroulé le carnaval pour les enfants, qui se sont bien amusés.

Merci à l'école maternelle d'avoir confectionné un magnifique « Pétassou », à tous les parents, grand-parents qui ont apporté leur contribution. Merci également aux commerçants pour leur accueil et leur participation, ainsi qu'au comité des fêtes et à la mairie pour leur soutien logistique.

Les projets à venir :

Repas le 13 mai au profit des enfants

Fête des écoles le 30 juin

Concours de dessin le 25 juin

Dans l'objectif d'apporter plus d'activités pour les enfants, nous recherchons toujours des parents et grand-parents, des bénévoles. Pas besoin de s'engager au sein du bureau, vos idées et votre aide (régulière ou occasionnelle) serviront à animer les manifestations pour vos enfants et notre village.

La présidente, Madame DORHRI Wahiba

## L'Association F.N.A.T.H.



Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Association de défense des personnes accidentées de la vie et handicapées.

Vous souhaitez être reconnu travailleur handicapé, vous demandez une carte d'invalidité, un macaron GIG, une demande d'allocation d'adultes handicapés ou une pension d'invalidité.

Vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, vous voulez contester les décisions de la CPAM, la MSA, la MDPH, devant les juridictions (TASS, TCI...).

Vous êtes accidentés de la circulation, accidentés de la vie, handicapés, vous avez eu un accident médical.

UN SERVICE JURIDIQUE COMPÉTENT est à votre disposition et à votre écoute.

LA FNATH VOUS ACCUEILLE, VOUS DÉFEND, VOUS REPRÉSENTE DEVANT TOUTES LES JURIDICTIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE.

Notre adresse mail : [fnath@wanadoo.fr](mailto:fnath@wanadoo.fr) Site internet : [www.fnath24.org](http://www.fnath24.org)

Téléphone (section locale de Brantôme) : 05.53.03.47.25

Un loto sera organisé par Lionel, salle du Dolmen à Brantôme, le 28 mai.





## Comité des Fêtes de Lisle



Lors de l'assemblée générale d'octobre 2016, Nicole Constant est venue nous rejoindre vice-présidente, sinon le bureau reste inchangé.

Les 20 bénévoles sont déjà à pied d'œuvre depuis le début de l'année pour avoir terminé les glycines en hausse de 20%.

Les chars sont prêts à recevoir les milliers de roses préparées par les mêmes bénévoles avec toujours autant d'enthousiasme.

### Les festivités de fin 2016 :

- Le loto organisé en novembre a connu un grand succès
- Le 1er thé dansant de l'année 2017 a fait salle comble avec 145 personnes.

### Les festivités 2017 :

- Le feu de la St Jean le samedi 24 juin à partir de 19h
- La fête du 14 juillet, son vide grenier à l'allée de Labrousse, suivi du repas dansant sur la place des banquettes le soir et du feu d'artifice.
- Les 2 marchés festifs seront organisés autour de la halle les mardi 25 juillet et 8 août, 5 à 6 producteurs locaux seront présents.
- La fête de la St Roch du samedi 19 au mardi 22 août, avec de nouvelles animations.
- Un 2ème thé dansant le dimanche 8 octobre avec l'orchestre HARMONY MUNETTE.
- Le LOTO en date du vendredi 17 novembre.

Je vous informe de la date de l'assemblée générale du comité le vendredi 6 octobre à la salle des fêtes, on vous attend nombreux pour venir nous rejoindre.

Je voudrais dire un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré à domicile ou au local sans compter leur temps. Je remercie Mr le maire et les employés communaux pour leur aide très précieuse.

Michel Séjourné Président.



*Ci-dessus : Le loto du 25 novembre 2016*



*Le thé dansant du 26 février dernier animé par Harmony Musette*



### Tennis Club du Val de Dronne (TCVD)

Le tennis Club de Lisle, depuis presque 3 ans, a été regroupé avec d'autres clubs locaux (Tocane, Celles, St Méard-de-Drôme).

La troisième fête du tennis organisée par le club se déroulera cette année au tennis de Lisle le 10 juin 2017. Animations gratuites et prêt de matériel. Venez nombreux découvrir le monde du tennis.





## La Mairie

Secrétaires : Marlène MATHA et Christine GALLET  
Tel : 05.53.04.50.02 Fax : 05.53.54.58.81  
Courriel : mairie-de-lisle@wanadoo.fr  
Site internet : www.mairie-de-lisle.eu

Jours et heures d'ouverture :  
Lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h  
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h  
le bureau est fermé le mercredi après-midi

Les permanences des élus  
Le Maire, Joël CONSTANT, et ses adjoints,  
reçoivent à la Mairie  
le mardi de 11 h à 12 h et sur rendez-vous

## Location de la Salle des Fêtes

Tarifs au week-end  
(du vendredi au dimanche / 3 jours) :

Particuliers lislois	110€*
Particuliers non-lislois	190€*
Associations lisloises (2 locations gratuites chaque année civile)	40€*
Associations non-lisloises	120€*
Forfait location vaisselle	50€
Forfait chauffage (du 1er octobre au 30 avril)	60€

\* gaz compris

Pour connaître la disponibilité de la salle  
veuillez consulter le site internet de la  
commune ou demander à la Mairie ou  
contacter le responsable Michel Séjourné  
Téléphone : 06.20.41.32.08

## Bibliothèque Municipale

Directrice : Guylaine LIESS assistée de bénévoles.

Horaires d'ouverture au public :

Mardi de 10 h à 12 h, et de 15h30 à 16h30 en période scolaire

Mercredi de 10 h à 12 h (hors scolaire)

Judi de 11 h à 12 h hors scolaire, et de 15h30 à 16h30 en  
période scolaire

Vendredi de 9h30 à 11h30, et de 15h30 à 16h30 (période  
scolaire uniquement)

Tél : 05.53.04.51.77 Possibilité de portage à domicile

## Permanence d'une Assistante Sociale

Prendre rendez-vous au :  
Centre médico-social de Brantôme  
Tel : 05.53.05.71.17

## La Gendarmerie de Tocane

Ouverte les lundis matins et les mercredis et samedis après midis

Téléphone : 05.53.92.57.58

En dehors de ces horaires contactez la Gendarmerie de Ribérac au 05.53.92.57.00

## Les Conseillers Départementaux du Canton de Brantôme

Mr Jeannik NADAL et Mme Marie Pascale ROBERT-ROLIN

(avec leur suppléants Jean-Paul Couvy et Bénédicte Bernegoue)

reçoivent dans les locaux de la Mairie sur rendez-vous. Téléphone : à la Mairie

## **DECHETTERIE**

La déchetterie de Tocane se situe à la sortie de Tocane en direction de  
Ribérac sur la zone d'activités, derrière le magasin SCAR.

**Horaires d'ouverture d'été du 1er mai au 30 septembre :**

**Le mardi, mercredi et samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**(La dernière admission se fait 10 minutes  
avant la fermeture de la déchetterie)**

Horaires d'hiver du 1er octobre au 30 avril :

Le mardi, mercredi et samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30





Notre sélection des proverbes pour cette édition des Echos (en pensant peut-être au projet de l'ESR) :

- AVEC DU TEMPS ET DE LA PATIENCE, ON VIENT À BOUT DE TOUT.
- Avec du temps et de la patience, les feuilles de mûrier se transforment en robe de soie (proverbe chinois)
- Le temps perdu c'est le temps pendant lequel on est à la merci des autres (Boris Vian 1920-1959)
- Celui qui sème l'injustice moissonne le malheur.
- Vieille amitié ne craint pas la rouille.



*Technique anglaise pour jardiner quand on a mal au dos. Ils ne se sont pas si fous que ça ces anglais !*



*aié aié aié c'était mon pied !!!*



*C'est la fête de Pétassou, pas de Halloween Friquette !*



*Oh les gars ! On a déjà fait une photo comme ça !*



*Jérôme ! Ton régime ! Les crêpes sont à vendre !*



*Répétition générale pour The Voice*



*« Si tu joues une valse tu penses qu'elle va danser avec moi ? »*



*une, deux, trois, une, deux, trois...  
one, two, three, one two, three...*





## Ma commune n'est pas une poubelle Campagne de sensibilisation



Comme cela a été expliqué à de nombreuses reprises, la gestion des Ordures Ménagères de notre commune est l'affaire de tous.

Les actes d'incivilité, les dépôts sauvages, les dégradations sont encore bien trop nombreux, polluant notre vie quotidienne.

Cette incivilité n'est pas sans conséquence, outre l'aspect de dénaturer le paysage, voire de le polluer, cela a un coût non négligeable pour les particuliers Lislois ainsi que pour la commune. Le ramassage et le traitement de ces déchets représentent annuellement un budget conséquent, qui pourrait être affecté à d'autres dépenses plus significatives pour les Lislois.

Bien-sûr, ces actes sont souvent l'affaire d'une minorité de personnes, mais cela nous concerne tous, chaque jour. Des amendes et des arrêtés municipaux sont également là pour rappeler au besoin, que des sanctions existent.



Sur notre précédent bulletin municipal de novembre 2016, une double page a été consacrée à la nouvelle organisation mise en place par le SMCTOM de Ribérac (Maître d'ouvrage de la gestion des ordures ménagères).

Plusieurs réunions ont déjà été réalisées entre la mairie et le SMCTOM pour un suivi du fonctionnement des nouveaux containers.

**Il est envisagé une réunion publique à ce sujet  
le samedi 17 juin à 10 h à la salle des fêtes.**

**L'extension des pouvoirs de police accordés au  
Maire permet dorénavant à celui-ci et à son conseil  
municipal de verbaliser les personnes en infraction**



### Citoyenneté - nuisances sonores dues aux travaux de jardinage ou de bricolage des particuliers (horaires différents pour les entreprises)

Nous vous rappelons les créneaux autorisés **par arrêté Préfectoral\*** pour ces travaux :



**Jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h & de 14h30 à 19h30**

**Samedi : de 9h à 12h & de 15h à 19h**

**Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**

*\* Article 20 de l'arrêté préfectoral N° PELREG-2015-10-45 du  
7 octobre 2015 portant réglementation des bruits de voisinage*



### PHARMACIES de GARDE 2016 : secteur de BRANTÔME



**LISLE** : Ph Lacombe/Bourdinaud (semaines 3-10-16-22-28-35-41-47-52)

**BRANTÔME** : Ph du Vert Galant (semaines 1-6-13-19-27-31-36-45-50)

**AGONAC** : Ph Gruber-Corre (semaines 8-12-18-24-29-34-38-43-49)

**MAREUIL** : Ph Dubesset (semaines 5-9-17-21-25-32-40-46)

**CHAMPAGNAC DE BELAIR** : Ph Benhamou (semaines 4-11-15-23-30-37-42-48)

**CHATEAU LEVÊQUE** : Ph Béraud (semaines 2-7-14-20-26-33-39-44-51)

Les gardes débutent le vendredi à midi et se terminent vers 9h le vendredi matin suivant. La pharmacie de garde est affichée sur la vitrine de chaque établissement. Vous pouvez également composer le 3237 suivi de votre code postal ou vous rendre sur le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) en suivant les instructions.



## **Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.**

La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie.

Si vous ne souhaitez pas l'intégration de vos empreintes dans la base, vous êtes invité à reporter votre demande de titre jusqu'à la modification de la procédure.

Cette demande de titre au moyen d'un dispositif spécifique appelé « dispositif de recueil » (DR) permet de collecter les empreintes numérisées du demandeur.

Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil (DR) et non plus, forcément, dans sa commune de résidence.

La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'utilisateur aura déposé son dossier.

En Dordogne, 17 communes sont équipées de Dispositif de Recueil (DR) et pourront délivrer une carte Nationale d'Identité (CNI), **celles à**

**proximité de Lisle sont : Coulounieix-Chamiers ; Nontron ; Périgueux ; Ribérac ; Saint-Astier.**



### **Et si l'on ne peut pas se déplacer ?**

Un dispositif de recueil d'empreintes mobile est mis à disposition dans chaque préfecture, destiné aux personnels des mairies qui souhaiteraient recueillir les demandes de CNI des personnes étant dans l'incapacité de se déplacer.

### **Je gagne du temps en faisant une pré-demande en ligne.**

L'utilisateur peut désormais remplir en ligne sa pré-demande de carte nationale d'identité. Il n'aura pas à renseigner de formulaire papier au guichet de sa mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

L'utilisateur doit penser à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatifs de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).



## ***Il n'y a pas que les chiens qui vont à 4 pattes ! Pensez y ! Déjections canines, ramassez les !!!***

*Devant la recrudescence des déjections canines rencontrées sur les trottoirs ou les chemins de notre commune, la mairie va dorénavant prendre les dispositions rendues nécessaires par l'incivilité de certains propriétaires d'animaux qui bien souvent, se contentent d'accompagner leur animal favori pas trop loin de leur domicile et détournent la tête pendant que leur animal se soulage, avec le plus grand mépris pour les passants, promeneurs ou randonneurs qui utilisent les voies publiques.*

*Les matières fécales des animaux risquent d'être dangereuses pour les enfants notamment. La Loi protège donc la santé et l'hygiène en imposant aux propriétaires les sachets d'élimination.*

*Les propriétaires de chiens savent parfaitement que leur animal fera ses besoins lors des promenades. C'est donc une nécessité absolue pour eux de prévoir les sachets de ramassage avant la promenade. En cas d'absence de sacs, prévoir des gants ou toute autre possibilité (sacs ou papiers). Le propriétaire a donc pour seule contrainte le port du sac jusqu'à la prochaine poubelle.*

*Les déjections canines peuvent provoquer des accidents pour les promeneurs, ce qui justifie le montant des amendes appliquées. Le fait de laisser son animal faire ses besoins à l'abri des regards (sous les bosquets par exemple), ne dispense pas de l'application de l'amende.*

*Rappelons que le square du monument aux morts n'est pas un endroit prévu pour « promener » vos animaux. Des enfants (et adultes) occupent ce lieu lors des manifestations à la salle des fêtes, et aimeraient le trouver plus propre !!! Il en est de même pour les alentours du restaurant scolaire.*

***J'aime ma ville + j'aime mon chien = je ramasse***

***Ayez le bon réflexe, il ne peut pas le faire tout seul !!!***

***Respectons l'environnement***

***Amende pour non ramassage des déjections de votre chien***

***L'extension des pouvoirs de police accordés au Maire permet dorénavant à celui-ci et à son conseil municipal de verbaliser les personnes en infraction***





## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017 relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage**

**Du 1er Mars au 30 Septembre**  
**Tout brûlage est interdit**

**Du 1er Octobre à fin Février**

Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de **débroussaillage**

Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...)

**Soumis à Déclaration en mairie 3 jours avant de faire brûler**

L'imprimé pour faire la déclaration est disponible en mairie ou sur le site internet de la Prefecture : <http://www.dordogne.gouv.fr>

### **Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages**

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués **qu'entre le 1er octobre et le dernier jour de février, entre 10h et 16h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...)**.
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- **Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.



**La Communauté de Communes du Pays Ribérais et la commune de LISLE se mobilisent pour votre Santé et votre Pouvoir d'achat**



### **La Solution Santé Communale, Accessible à Tous !**

Ma Commune Ma Santé est un service porté par l'association d'assurés ACTION, présente dans plus de 1700 communes en France dont plus de 350 communes en Dordogne. L'association ACTION compte plus de 20000 adhérents, elle a pour but de vous proposer un accompagnement complet pour une meilleure couverture SANTE moins CHERE et plus PROTECTRICE :

Une offre de Complémentaire Santé de groupe, mutualisée, négociée pour **l'ensemble des administrés** de la Communauté de Commune du Pays Ribérais, avec laquelle a été signée une convention.



Une tarification simple générant **une réelle économie** sur vos cotisations (jusqu'à 50€ par mois et par personne à prestations équivalentes)

Le libre choix d'une formule **adaptée à tous vos besoins** 4 compagnies d'assurance partenaires, 10 niveaux de garanties

Un service ouvert pour tous **sans sélection médicale, sans délai de carence, sans limite d'âge**  
Une véritable association qui défend vos intérêts face aux compagnies d'assurance

Aides ACS : service spécifique pour bénéficier d'un chèque santé jusqu'à 550€ (sous conditions de ressources)

**COMPARER** très simplement grâce à notre tarificateur sur **macommunemasante.org** ou sur rendez-vous

*Permanences auprès du cabinet référent local de l'association du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00*

*Cabinet EOS CONSEILS, Renaud BEREZOWSKI*

**13 rue Arnaud Daniel 24350 Tocane Saint Apre** (face à la boucherie Sorey)

**Téléphone au 05 53 90 64 68**





## Le Sans Souci est devenu « Aux Saveurs d'Antan »

Christelle & Thierry arrivent de Normandie. Ils vous attendent dans leur nouvel hôtel-bistrot-restaurant « **Aux Saveurs d'Antan** ».

Nous leur souhaitons une très chaleureuse bienvenue à Lisle avec beaucoup de succès.

## "Ma Ferme au naturel"

Je m'appelle Sylviane Acquaert, j'étais secrétaire à Sanilhac, suite à un licenciement économique, je me suis reconvertie dans la nutrition animale grâce à un ami (Michel DUCLAUD) habitant Lisle.

J'ai signé un sous seing pour le dépôt situé à La Peyzie, il est en cours d'acquisition.

Dans un espace de près de 200m<sup>2</sup>, je pourrai présenter et distribuer l'alimentation animale mais aussi de la diététique de l'hygiène et du petit matériel pour les animaux tels que la volaille, les lapins, les pigeons, les chiens, oiseaux, bovins,...ainsi que les produits saisonniers et sur commande.

"Ma Ferme au naturel", le nom de l'entreprise affiche clairement la qualité des produits qui seront vendus aux particuliers comme aux professionnels. J'espère pouvoir ouvrir d'ici fin mai, avant si c'est possible.

L'entrepôt sera ouvert les mardi et samedi

de 09h00 à 18h00 et sur rendez vous (fermé le dimanche)

Téléphone : 06 37 26 43 18

Mail : mafermeaunaturel@orange.fr



## Nouveaux gérants du Camping Municipal

Guy & Martine Brunet vous accueillent avec un grand sourire au Camping du Pont.

Les lisloises et les lislois ne profitant pas de ce beau camping en tant que campeurs peuvent malgré tout venir manger et boire au snack ou faire du canoë.

## Nouvel Ostéopathe

Mr Romuald GUERBET (à droite) vient d'installer son cabinet d'ostéopathie, 4 place des Banquettes. Il s'occupe de tous les âges, du nourrisson aux personnes âgées, y compris les sportifs et les femmes enceintes. Diplômé depuis l'année 2000 il travaillait sur Paris et dans les Yvelines.  
Téléphone au 06 03 42 55 30 pour un rdv



Nouveau sur le marché de Lisle les mardi :

## Rotisserie au feu de bois

« Patrick - cuisine gastro, tradi, collective »

Repas méchoui, champêtre, mariage etc à partir de 2 personnes. Préparation ou confection de vos conserves ou repas chez vous.

Téléphone au 06 69 29 22 90 ou email au patus@hotmail.fr

## Lisle de La Mode - Création et Retouche



Pauline Petit, enfant de Lisle, suite à ses études de couture à Limoges, a installé son entreprise de couture, place de la Halle.

Téléphone au 06 88 59 13 34





*La cérémonie du 11 novembre 2016*



*Les doyennes et les doyens au repas des aînés du 4 février*



*Le bourg vu d'en haut*



*Cérémonie du 8 mai au Stade Renaud Cruvellier pour la journée du souvenir et des déportés*



*Les Fêtes de la St Roch se préparent...  
Des bénévoles du comité des fêtes ont, depuis janvier, confectionné des glycines pour la décoration des rues et des milliers de fleurs pour les chars.  
Actuellement ils ont commencé à les attacher et à les coller... (Attention la colle a une odeur très forte, ne tombe pas Solange !!!)  
Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont bien « bossé » pour la beauté de la fête à venir.*